

Extrait des décisions de la séance municipale du 24 février 2025

début : 16h00

Présidence:

M. Patrick Emery, Syndic

Municipaux:

Mmes Sonia Hugentobler, Vice-Syndique et Muriel Preti MM. Roland Galley, Grégoire Favre, Pierre Jordan et

Michel Rochat

Festival du Film d'animation de Savigny

de les soutenir financièrement par un don ponctuel.

Conseil communal de juin 2025

de valider le préavis municipal N°08/2025 Convention de partenariat avec "Moudon Région Tourisme" tel que rédigé.

de valider le projet du Règlement sur la protection du patrimoine arboré, tel que présenté.

Invitations

de déléguer Mme Sonia Hugentobler et M. Pierre Jordan à l'assemblée générale de l'Association Jorat Souviens-Toi en mars prochain.

de déléguer Mme Sonia Hugentobler et M. Pierre Jordan à l'invitation de l'Abbaye de Carrouge en juillet 2025 et de mandater M. Pierre Jordan pour la prise de parole traditionnelle.

de déléguer M. Pierre Jordan à l'assemblée générale de la Fédération des triages du 5e arrondissement en mars prochain.

Cimetière de Ferlens

malgré l'art. 15 du règlement des sépultures et des cimetières qui indique que la pose de monuments ne peut avoir lieu que 12 mois après l'inhumation, d'autoriser exceptionnellement la Marbrerie André Cirillo SA à poser le monument de la tombe cinéraire de feue Eveline Delessert-Destraz dès le 1er juin 2025. D'informer la Marbrerie que la hauteur maximum du monument ne devra pas dépasser les 100 cm, selon l'art. 17 du Règlement.

Cimetière de Mézières / Jardin du Souvenir

de répondre favorablement à la demande d'une habitante de Mézières, en train de régler ses dispositions posthumes, pour que ses cendres soient déposées au Jardin du souvenir de Mézières, dans un sachet compostable.

POCAMA

de valider la demande N°1937272 pour la 118e Assemblée générale de la FVSP et concours cantonal des sapeurs-pompiers.

Parcelle N°649

de signer le formulaire d'annonce d'installation solaire (non soumise à autorisation) déposé par Agena SA pour la pose de 68.286 m2 de panneaux solaires photovoltaïques.

Parcelle N°608

de signer le formulaire d'annonce d'installation solaire (non soumise à autorisation) déposé par I.On Energy Services Sàrl pour la pose de 64 m2 de panneaux solaires photovoltaïques.

Parcelle N°603

après examen du dossier et contrôles d'usage, de signer le formulaire d'annonce pour la production du chauffage ou de l'eau chaude sanitaire par une pompe à chaleur air/eau ou air/air. Le projet est dispensé d'autorisation selon art. 68c RLATC et peut être réalisé dès réception de l'avis signé, conformément au descriptif.

Parcelle N°2097

de signer le formulaire d'annonce pour la production du chauffage ou de l'eau chaude sanitaire par une pompe à chaleur air/eau ou air/air. Le projet est dispensé d'autorisation selon art. 68c RLATC et peut être réalisé dès réception de l'avis signé, conformément au descriptif. Cette parcelle étant située hors de la zone à bâtir, de transmettre le dossier aux services de la DGTL pour décision finale.

Parcelle N°4142

de signer le formulaire d'annonce pour la production du chauffage ou de l'eau chaude sanitaire par une pompe à chaleur air/eau ou air/air. Le projet est dispensé d'autorisation selon art. 68c RLATC et peut être réalisé dès réception de l'avis signé, conformément au descriptif. Cette parcelle étant située hors de la zone à bâtir, de transmettre le dossier aux services de la DGTL pour décision finale.

CAMAC 239481 / Blanc Xavier

de mettre à l'enquête publique le remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur à sonde géothermique avec un forage.

Parcelle N°4020

la parcelle étant située hors zone à bâtir, de transmettre la demande de régularisation des constructions démontables à la Direction générale du territoire et du logement.

Sociétés de tir / Plans de tir 2025

de valider, avec délivrance de l'autorisation communale et du permis provisoire de vente d'alcool, les plans de tir de :

- Les Trois Gâchettes / stands de Ferlens et Mézières ;
- Les Jeunes Tireurs / stands de Carrouge, Ferlens et Mézières ;
- Les Maraîches / stand de Carrouge.

Ordonnance pénale N°08/2025

malgré le fait que la demande de la maman arrive hors délai, d'accepter exceptionnellement que cette ordonnance pénale soit commuée en une journée de travail d'intérêt général pour son fils.

Buvette stand de tir des Maraîches

de valider le devis reçu d'une menuiserie pour la fourniture et pose d'un meuble avec tablette dans la cuisine afin d'installer le bloc de froid récupéré de la cuisine de la Grande salle de Carrouge.

Immeuble du Moulin / Studio au rez

suite au départ de la locataire, de valider le devis reçu d'un peintre pour la réfection des peintures.

Villa Boas

de valider le devis reçu d'une menuiserie pour la reprise en atelier de la porte d'entrée du sous-sol et la fermeture de la cheminée avec plague aluminium et silicone.

Congélateur de Ferlens

d'accepter la demande de résiliation du locataire de la case N°37 pour le 31 mars 2025. de rédiger le contrat de location de la case N°37 pour le nouveau locataire, dès le 1er avril 2025.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Patrick Emery

Valerie Pasteris

La Secrétai

[⇒] prochaine séance municipale le 3 mars 2025